



Pourquoi cette nouvelle offre de pratique ?

La mise en place de ce critérium Loisir répond à la demande de certains licenciés ne souhaitant plus pratiquer le week-end

Certains licenciés souhaitent également pratiquer avec moins de pression, avec un état d'esprit plus cool

C'est aussi une solution pour les clubs ne pouvant faire jouer tous leurs licenciés le week-end

Ce critérium Loisir est ouvert à tous

Il peut aussi remplacer efficacement une séance d'entraînement pour les joueurs peu enclin à participer aux entraînements

Enfin, ce critérium peut permettre à des joueurs de jouer plus (match la semaine et le week-end)

Ce critérium répond aussi à une offre de compétition beaucoup plus souple pour les clubs

La compétition n'est pas le but ultime de ce critérium : il s'agit d'une pratique loisir sans montée/descente en fin d'année

Article 1 : Commission d'organisation

Le critérium Loisir sera géré par la Section Foot Loisir et Vétérans

Article 2 : Engagement

Tous les clubs du District de Football Doubs -Territoire de Belfort peuvent s'engager dans le critérium Loisir

Engagement via Foot-clubs ; les clubs pourront inscrire une ou plusieurs équipes

Les ententes sont possibles

Le droit d'engagement est fixé à 40 euros par phase et 60 euros par saison ; il sera débité sur le compte des clubs.

Il est nécessaire de se réinscrire pour participer à la phase printemps qui se déroule entre fin mars et mi-juin.

Lors de son engagement, chaque équipe devra désigner un référent "Foot Loisir" avec son adresse mail et son numéro de téléphone

Article 3 : Calendrier, nombre de joueurs, durée des rencontres, horaires, feuille de match

La pratique se déroule en 2 phases : Automne et Printemps

Possibilité de s'inscrire et se désinscrire à la trêve

La phase Automne se déroule entre mi septembre et début décembre

La phase Printemps se déroule de fin mars à mi-juin.

Le club devra renouveler son engagement en début d'année. Message envoyée par le District, le moment venu

En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission se chargera d'établir des groupes en fonction des critères géographiques et sportifs

Exemple si 5 équipes engagées ; matchs aller-retour, soit 8 matchs par équipe

Nombre de joueurs par équipe

Les rencontres se jouent à 8, en priorité

Le nombre de joueurs de chaque match sera déterminé le jour de la rencontre par les équipes

En cas de désaccord, le match se déroulera à 8 contre 8.

Les matchs dureront **2 fois 35 minutes**

Lors de son engagement, les équipes donnent **le jour** (lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi), **le lieu** et **l'heure du coup d'envoi** (entre 19h30 et 20h30) des rencontres qu'elles recevront

Exemple : l'équipe Loisir de Tarascon reçoit le lundi soir au stade de la Prairie, coup d'envoi 20h00

L'adversaire se déplace le jour fixé par le club recevant

En cas d'impossibilité, le club visiteur contactera le club recevant afin de convenir d'une autre date

Une feuille de match-type sera envoyée à chaque club engagé

Le club recevant devra la remplir, la faire remplir par l'équipe visiteuse et la renvoyer sous 48h au District

Article 4 : Installations sportives

Les clubs inscrits devront disposer d'un terrain éclairé

En cas d'indisponibilité des installations, le club accueillant devra proposer un autre créneau à son adversaire

Article 5 : Qualifications

Les pratiquants devront disposer **d'une licence Libre ou d'une licence Loisir (coût 11 euros) dans le club**

Les joueurs pourront être double-licences. Etant double-licence, les joueurs pourront jouer 2 jours de suite (libre et loisir ou futsal et loisir)

Attention : un joueur étant uniquement licence Libre ne peut pas jouer 2 jours consécutifs

Des joueurs d'autres clubs (s'ils signent une licence Loisir dans le club) pourront jouer dans ce critérium

Nombre de mutations et double-licences illimitées

Mixité possible

Article 6 : Lois du jeu

Pour le foot à 8 : lois du jeu traditionnelles. Pas de tacles

Pour le foot à 11 : règlement traditionnel. Pas de tacles

Article 7 : Arbitrage et délégué

L'équipe recevant fournit un arbitre et un assistant. L'équipe visiteuse fournit un assistant

Les arbitres assistants peuvent devenir joueurs, s'ils sont inscrits comme joueurs sur la feuille de match

Pas de frais d'arbitrage

Pas de délégué ni dirigeant obligatoire

Un capitaine est obligatoirement mentionné sur la feuille de match

Article 8 : Discipline

En cas de problème, les commissions compétentes du District traiteront les dossiers

Il est rappelé que pour les joueurs évoluant dans deux pratiques (Football Libre, Futsal, Beach-Soccer, Football Loisir), les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Beach-Soccer, Football Loisir).

La commission se réserve le droit d'exclure les équipes n'étant pas en rapport avec l'esprit de ce critérium Loisir

Article 9 : Prix Foot Plaisir – Pont Sport

Ce prix sera attribué uniquement sur la phase Printemps. A la fin de la phase printemps, une communication sera adressée aux clubs (à confirmer).